

Quartier Latin Passionnement

Association loi 1901

Communiqué – 15 juillet 2008

Chers Adhérents, Chers Sympathisants,

Le bureau de l'association Quartier Latin Passionnement est extrêmement heureux de vous annoncer une avancée significative pour la préservation du patrimoine et du cadre de vie du Quartier Latin :

le vote, le 27 juin 2008, en conseil d'arrondissement, d'un vœu de mise en place d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) sur le 5^{ème} arrondissement.

Pour : les 11 élus de la majorité (Jean Tibéri).

Abstention : les 3 élus de l'opposition (Lyne Cohen-Solal)

Contre : 0

Une ZPPAUP est un dispositif analogue à celui de Secteur Sauvegardé. Sa principale différence est qu'il ne concerne que les aspects extérieurs des bâtiments.

Il s'agit du dispositif que le bureau de Quartier Latin Passionnement a identifié, après 6 mois d'investigations auprès de différents interlocuteurs (architectes des bâtiments de France, etc.), comme le plus efficace pour lutter contre la dégradation esthétique du quartier. Nous avons suggéré la mise à l'ordre du jour de ce projet. Monsieur Jean Tibéri a pris tous les renseignements en réunissant publiquement des experts et organisé un débat au cours duquel les représentants d'associations étaient présents.

Nous remercions très vivement Jean Tibéri et les 10 autres élus de la majorité d'avoir voté en faveur ce projet. Vous trouverez ci-joint une copie des délibérations.

Le projet sera soumis aux élus de l'Hôtel de Ville, pour vote ou rejet. Nous espérons que Lyne Cohen-Solal montrera beaucoup plus d'enthousiasme qu'elle ne l'a fait en réunion de quartier et d'arrondissement jusqu'à présent et qu'elle saura mobiliser favorablement la majorité PS de l'Hôtel de Ville. Le quotidien de nombre d'habitants du 5^{ème} est en jeu.

Notre association ne fait allégeance à aucun parti politique. Nous pensons que la préservation du patrimoine et du cadre de vie du Quartier Latin doit transcender les intérêts partisans.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site : www.quartier-latin-passionnement.fr

Le bureau de l'association Quartier Latin Passionnement (anciennement Comité de Sauvegarde des Secteurs Sorbonne, Soufflot Saint-Michel et de leurs environs) vous remercie de votre confiance. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et reprendrons contact avec vous à la rentrée.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Délibération n° 05.08.098

Objet : Vœu relatif à la création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager dans le 5^{ème} arrondissement .

Le Conseil du 5^{ème} arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

Sur le rapport présenté par M. Alexandre BAETCHE, Adjoint au Maire du 5^{ème} arrondissement chargé de la vie scolaire, des universités, de la caisse des écoles, de la coordination des nouvelles technologies informatiques et de la communication, des relations Armée-Nation et des Anciens Combattants ;

Sur proposition de M. Jean TIBERI, Maire du 5^{ème} arrondissement ;

EMET LE VŒU SUIVANT

Destiné à Monsieur le Maire de Paris,

• Considérant les débats du C.I.C.A. relatifs à la présentation et à la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager du 5^{ème} arrondissement, lors de la séance du 24 juin 2008 ;

• Considérant les demandes formulées par les associations présentes audit C.I.C.A quant à l'urgence d'une meilleure protection de certains secteurs du 5^{ème} arrondissement ;

• Entendu l'exposé et les explications détaillées très précises de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France, particulièrement en ce qui concerne les avantages des zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager ;

• Considérant en conséquence que la création d'une zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager serait à même de donner satisfaction aux demandes des habitants et de résoudre le problème posé par les atteintes à l'environnement constatées notamment boulevard Saint-Michel ;

Le Conseil du 5^{ème} arrondissement demande à M. le Maire de Paris:

- de bien vouloir considérer l'urgence des mesures à prendre,
- de prendre toutes décisions nécessaires en vue de la création d'une zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager dans le 5^{ème} arrondissement,
- d'informer régulièrement le Maire et le Conseil du 5^{ème} arrondissement de l'état d'avancement de ce dossier

A l'unanimité le Conseil du 5^{ème} arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs Pour : 11 Contre : Abstentions : 3